

Réglementation de la Professionnelle

2 jours - 14 heures

Code formation : ADHGRH0479



adhara.fr

Objectifs

Identifier et maîtriser les différents dispositifs de formation. Aborder les dernières évolutions législatives et réglementaires. Maîtriser la gestion des fonds affectés au financement de la formation.

Participants

Professionnel rattaché au service RH de l'entreprise et particulièrement au service Formation.

Prérequis

Pas de prérequis pour cette formation.

Programme

L'évolution de la Formation Professionnelle continue et qualifiante

L'ANI du 5 décembre 2003
La Loi du 04 Mai 2004
Le rapport Ferraci du 4 juillet 2008
L'ANI du 7 janvier 2009
La Loi du 24 novembre 2009
La Loi du 05 Mars 2014
L'ANI du 1er janvier 2016
La réforme 2015, sur la rénovation de la Loi de 2014
La réforme du 5 septembre 2018 : la Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Le dispositif formation depuis 2015

Les financements de la formation professionnelle continue :
Le financement de la formation des entreprises
Le FPSPP (Fonds Paritaires de Sécurisation des Parcours Professionnels)

Les différents dispositifs mobilisables

Le plan de formation : montage, obligations légales, dates de référence
Le Compte Personnel de Formation
Le Contrat et période professionnalisation
Les parcours de formation qualifiants (CQP)

Le départ en formation des salariés

Le Congé Individuel de Formation
Autres congés et formation
Validation des Acquis d'Expérience

L'imputabilité des actions de formation

Différence entre imputation et imputabilité
Les règles d'imputation
Gestion administrative de la formation
Réalisation de la participation
Les dépenses de formation
Les excédents ou insuffisances de dépenses
Les déclarations annuelles de formation
Collecte simplifiée adaptée à la taille des entreprises

Réglementation de la Professionnelle

2 jours - 14 heures

Code formation : ADHGRH0479



adhara.fr

Le guide pratique de la réforme de la réforme 2015

Les 7 principales avancées de la Loi

Le Compte personnel de formation : CPF – Autonomie et Souplesse

Les nouveaux dispositifs à mettre en place pour les salariés

Un entretien professionnel obligatoire tous les 2 ans

Le nouveau financement de la formation : simplification du système

Les enjeux majeurs pour les entreprises

Le nouveau rôle des acteurs (OPCO – FPSPP – Instances de concertation – Instances régionales – Caisse des Dépôts et Consignation...)

L'analyse des textes

Remarques

Pédagogie

La pédagogie est basée sur le principe de la dynamique de groupe avec alternance d'apports théoriques, de phases de réflexion collectives et individuelles, d'exercices, d'études de cas et de mises en situations observées. Formation / Action participative et interactive : les participants sont acteurs de leur formation notamment lors des mises en situation car ils s'appuient sur leurs connaissances, les expériences et mettront en œuvre les nouveaux outils présentés au cours de la session.

Public Visé

Collaborateurs - Développer ses compétences, s'affirmer comme expert dans son domaine, sécuriser son parcours professionnel ;
Entreprises ou organisations - Accélérer les évolutions de carrière des collaborateurs, augmenter l'efficacité et l'employabilité des équipes... ;

Demandeur d'emploi - Développer son employabilité, favoriser sa transition professionnelle...

Profil de l'intervenant

Consultant-formateur expert. Suivi des compétences techniques et pédagogiques assuré par nos services.

Moyens techniques

Encadrement complet des stagiaires durant la formation. Espace d'accueil, configuration technique des salles et matériel pédagogique dédié pour les formations en centre. Remise d'une documentation pédagogique papier ou numérique à échéance de la formation.

Méthodes d'évaluation des acquis

Un contact téléphonique est systématiquement établi avec le stagiaire ou la personne chargée de son inscription afin de définir le positionnement. Si besoin, un questionnaire est adressé pour valider les prérequis en correspondance et obtenir toute précision nécessaire permettant l'adaptation de l'action. Durant la formation, des exercices individuels et collectifs sont proposés pour évaluer et valider les acquis du stagiaire. La feuille d'émargement signée par demi-journée ainsi que l'évaluation des acquis sont adressées avec la facture.